

Décision

Générale

colonial

Décision n° 470 nommant M. Beltrame, régisseur-comptable de Caisse d'avances des travaux publics.

n° 470

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 422. du 14 avril 1940 nommant M. Arnaud (Bernard), régisseur-comptable de la caisse d'avance des travaux publics

Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — M. Beltramé (Edouard), comptable contractuel, est nommé régisseur-comptable de la caisse d'avance des travaux publics en remplacement, de M. Arnaud (Bernard), ingénieur adjoint de 2e classe des T. P. G, en instance de départ en congé. Art. 2. — M. Beltramé (Edouard) aura droit en cette qualité à l'indemnité réglementaire prévue par l'arrêté n° 338. Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er mai 1950, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.